

INITIATEUR ENTRAINEUR NEV

Classe III (4)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Initiateur Entraîneur Fédéral est le premier maillon de la chaîne d'encadrement.

Il est un fervent acteur de la découverte et de l'enseignement de la Nage en eau vive au sein des clubs en favorisant la découverte de l'activité.

Cette qualification peut être un premier pas pour acquérir l'expérience nécessaire à l'accès au Monitorat mais n'en constitue pas un passage obligé.

ORGANISATION

Les formations et les sessions de contrôle des acquis d'Initiateur Entraîneur Fédéral sont organisées par les commissions régionales à l'échelon régional ou interrégional.

Les organisateurs sont tenus de publier les calendriers de formation, au moins 1 mois avant le début de la formation, et de déclarer la session d'évaluation en ligne.

Cette formation peut être dispensée par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✉ Pour rentrer en formation, le candidat doit avoir effectué une formation continue de deux fois deux jours, attestée sur le livret pédagogique et totaliser 18 séances en autonomie validées sur ce dernier depuis l'obtention du Nageur en eau vive niveau 2
- ✉ Etre âgé de 18 ans révolus
- ✉ Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ✉ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la Nage en Eau Vive établi, depuis moins de 1 an, par un Médecin Fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare.
- ✉ Etre présenté par le président du club d'appartenance
- ✉ Etre titulaire :
 - du brevet « Nageur en Eau Vive niveau 2 »
 - du RIFANEV
 - de l'attestation de sauvetage

Le candidat doit déposer auprès de la Commission Régionale organisatrice, un dossier complet constitué du formulaire d'inscription accompagné des pièces ci-dessus, au moins 1 mois avant le début de la formation.

JURY

Il est composé :

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.
- Du Chargé de mission Régional Formation ou d'un MEF2 mandaté pour le représenter. Il a en charge de :
 - contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement Formation
 - vérifier la conformité des dossiers des candidats
 - conserver les procès-verbaux d'examens
- D'un ou plusieurs Moniteurs Entraîneurs Fédéraux en fonction du nombre de candidats.

Le président de jury étant le Président de la Commission Régionale NEV ou son représentant.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, délivré par un Médecin Fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare, excepté le président du jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction excepté le président de la commission régionale ou interrégionale qui, selon ses prérogatives de cadre technique, peut cumuler la fonction de chargé de mission formation régionale.

DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de **10/20** respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques. Toute note inférieure à **6** est éliminatoire, sauf pour les épreuves de sauvetage où la note minimale est de **10**.

- Le brevet est délivré par la Commission Régionale organisatrice sous la signature du Président de la Commission régionale NEV et du Président du Jury.
- Le président du jury a la charge d'enregistrer en ligne le brevet décerné et de le valider sur le Passeport du Nageur (*cachet de la Commission Régionale et signature du Président du Jury*).

PREROGATIVES

- Signer les carnets de relevés des descentes.
- Effectuer des baptêmes (*3 au plus*) sur des rivières de classe III maximum en étant accompagné d'un nageur en serre-file au moins titulaire du brevet Nageur en Eau Vive niveau 2.
- Enseigner du débutant au Nageur en Eau Vive niveau 1
- Préparer des nageurs au Nageur en Eau Vive niveau 2 sous le conseil d'un Moniteur.
- Encadrer, accompagné d'un serre-file :
 - 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Flotteur Enfant d'Argent, sur des parcours de classe II maximum.
 - 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Flotteur Enfant d'Or, sur des parcours de classe III maximum.
 - une palanquée, composée au plus, de 4 nageurs non brevetés, sur des rivières de classe III maximum.
 - une palanquée, composée au plus, de 4 nageurs titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 ou niveau 2 sur des rivières de classe III (4) maximum.
 - Une palanquée, composée de 12 nageurs licenciés non brevetés, sur des rivières de classe I à II maximum.
- Organiser et surveiller des séances en piscine ou en plan d'eau délimité.
- Valider les compétences des brevets de nageurs jusqu'au Nageur en Eau Vive niveau 1

L'Initiateur Entraîneur NEV exerce uniquement sur des parcours préalablement reconnus.

CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation, accessible aux Nageurs en Eau Vive niveau 2, est regroupée en 2 modules de 2 jours chacun permettant l'acquisition des bases techniques et pédagogiques nécessaires pour encadrer des descentes, construire et animer des séances d'enseignement.

Dans le cas de formations interrégionales, les stagiaires pourront acquérir les modules indifféremment dans l'une ou l'autre des régions organisatrices.

La validation des modules 1 et 2 permet l'ouverture du livret pédagogique et la mise en situation pédagogique qui sera suivie du contrôle des acquis (*examen*).

Le stage de mise en situation pédagogique est placé sous la tutelle d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^e degré et a pour objectif le développement, au travers d'une expérience du terrain, des compétences acquises.

MODULE 1	MODULE 2	MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE	CONTROLE DES ACQUIS
2 jours Formation continue	2 jours Formation continue	Après validation des modules 1 et 2, ouverture d'un livret pédagogique	1 jour Examen
Gestion de groupe	Enseignement	Réaliser au moins 18 séances pédagogiques	Epreuves pédagogiques et sécurité

MODULE 1 : GESTION DU GROUPE

D'une durée de 2 jours, il se déroule en milieu naturel et comporte 3 séances sur le torrent. Il est centré sur la gestion du groupe, l'encadrement de palanquée et les techniques de sécurité.

COMPÉTENCE 1 : GESTION DU GROUPE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
L'Initiateur Entraîneur NEV	Présentation, Prérogatives, Responsabilité.	Non évalué.
L'accueil du groupe	Exposé théorique, Prise en main, Questionnaire sur les expériences NEV (<i>sous forme de discussion</i>), Équipement, vérifications administratives (certificats médicaux, licences, niveaux, autorisations parentales éventuelles), Présentation du programme de la séance ou du stage.	Mise en situation.
Organisation d'une descente	Notions théoriques, Définir les objectifs, Descente technique ou non, intérêt Étude du parcours : <ul style="list-style-type: none"> • adéquation entre niveau technique des participants et difficulté du parcours • topoguides, échappatoires, obstacles S'informer : <ul style="list-style-type: none"> • météo, niveau d'eau, pratiquants Anticiper : <ul style="list-style-type: none"> • communiquer, secours • s'hydrater, s'alimenter, le froid L'équipement.	Préparation des descentes du lendemain.
Gestion de la palanquée	Notions théoriques : <ul style="list-style-type: none"> • le briefing • l'équipement • la mise à l'eau • la descente • le débarquement • le débriefing • rôle et emploi du serre-file 	Mise en situation au cours des 2 descentes du lendemain.
Sécurité	Sur un parcours de classe III – IV, synthèse des techniques de sécurité et d'interventions : <ul style="list-style-type: none"> • utilisation de la corde de sécurité • mise en place de sécurités adaptées • interventions sur nageur en difficulté 	Efficacité des interventions, réalisées dans des conditions optimales de confort et de sécurité. Précision et rapidité des lancers, amarrage de la corde, choix de la zone de récupération, reconditionnement rapide de la corde.
Conduite de palanquée	Nageur en tête en situation d'ouvreur - Leader - : il ouvre et gère la descente pour le groupe. Le parcours choisi pour cet exercice comportera un panel d'obstacles à franchir (<i>seuil, petit drossage...</i>) nécessitant un arrêt de la progression pour : <ul style="list-style-type: none"> • reconnaître ou non le passage • expliquer et donner les consignes nécessaires pour le franchissement • la mise en place éventuelle d'un dispositif de sécurité adapté 	Trajectoire, mode et cadence de progression adaptée au terrain et au groupe. Attitude et comportement de leader : <ul style="list-style-type: none"> • il communique, donne des explications succinctes et des consignes, surveille discrètement le potentiel physique (froid, fatigue) et mental (anxiété, lassitude, témérité) des nageurs • Les stops sont justifiés et bien choisis : fréquence, difficulté, surface suffisante, éloignement de l'obstacle à franchir (<i>le cas échéant</i>) Sécurisation des passages si nécessaire, en rapport avec la difficulté

MODULE 2 : ENSEIGNEMENT

D'une durée de 2 jours, il s'articule comme suit :

- une journée en salle pour la partie théorique
- une journée en milieu naturel pour la mise en situation sur le torrent (2 séances)

MODULE 2 : ENSEIGNEMENT		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Eléments de pédagogie	Comment construire et mener une séance	Préparation d'un sujet
Le baptême	Objectifs, public, briefing, articulation	Préparation de la séance du 2 ^{ème} jour
Réalisation d'un baptême	Le stagiaire prend en charge les élèves	Mise en situation
Construire et animer une séance	Le stagiaire prend en charge les élèves	Mise en situation

MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Le stage de « mise en condition pédagogique » est effectué après la validation des modules 1 et 2 et ouverture du livret pédagogique.

Il se déroule au sein de Clubs ou de structures reconnues par la FFESSM préalablement choisis pour l'accueil des stagiaires en situation pédagogique.

Il est placé sous la tutelle du Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré qui le validera, mais les séances peuvent être effectuées sous la responsabilité d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.

Le stagiaire devra organiser et conduire :

- 6 descentes en encadrement de palanquées en torrent
- 6 séances de baptêmes dont, au moins, 50% en torrent
- 6 séances d'enseignement dont, au moins, 50% en torrent (public allant du débutant au nageur préparant le nageur en eau vive niveau 2)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

La direction et la coordination de l'ensemble de la formation est placée sous la responsabilité d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré, Directeur de formation.

Il compose l'équipe pédagogique.

L'enseignement du Module 1 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré.

L'enseignement du Module 2 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} impérativement présent sur le site du stage. Ce dernier peut être le Directeur de formation ou un autre Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré intervenant ponctuellement sur ce module.

La validation des Modules 1 et 2 est faite par le Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} Directeur de la formation.

Le stage pédagogique est effectué sous la tutelle du Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré qui le validera, mais les séances peuvent être effectuées sous la responsabilité d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.

CONTROLE DES ACQUIS

Pour se présenter à l'examen, le stagiaire doit avoir validé les modules 1 et 2 et terminer son stage pédagogique.

A - GROUPE SECURITE

1. Intervenir sur un nageur sans flotteur en difficulté dans un rapide, puis le ramener à la rive.
2. Assurer le passage d'une palanquée avec et sans corde à la base d'une chute.
3. Avec un nageur à couple, descendre un rapide comportant le franchissement d'un seuil.

Chaque épreuve est notée sur **20**. Seul les candidats ayant obtenus une moyenne minimale de **10 / 20** à chacune de ces épreuves seront admis à présenter les épreuves pédagogiques.

B - GROUPE PEDAGOGIE

1. Réalisation d'un baptême. (coef. 4)
2. Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement avec un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive 1. (coef. 2)
3. A l'issue de l'épreuve ci-dessus, le candidat enchaînera la descente sur un parcours de classe III (4) avec son groupe et sera évalué sur ses capacités d'encadrement de palanquée. (coef. 4)
4. Entretien avec le Jury sur le contenu technique et le déroulement aux épreuves pédagogiques (coef. 2)

Les épreuves 1 à 4 sont notées sur 20